

Les dictons de juin : [1ère partie]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 24

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207848>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A GENÈVE

L'arrivée de la députation de Zurich a eu lieu le 12. Une foule considérable s'est portée sur le quai, à l'heure du débarquement du bateau à vapeur. Quelques coups de canon ont salué l'approche des députés; une vingtaine de nos officiers réunis seuls, conformément au programme, les ont reçus; des cris de joie ont éclaté à la vue de drapeau offert par Zurich, et qui s'est déployé avec un juste orgueil, en touchant le sol genevois.

La remise du drapeau a eu lieu le 13, non au Polygone, mais dans la plaine de Plainpalais. Le Conseil d'Etat avait d'abord adopté le même cérémonial que celui observé par le canton de Vaud, qui vient de recevoir aussi un si honorable témoignage d'affection des Zurichois. L'étroite union qui existe entre les milices vaudoises et genevoises, et n'en fait pour ainsi dire qu'un seul corps, faisait désirer à nos magistrats de se conformer exactement au programme de Lausanne; mais quand ils ont vu arriver à la tête de la députation le président du Grand Conseil de Zurich, et surtout quand ils ont connu le désir de toute notre population de prendre part à cette fête, nos magistrats se sont empressés de changer leur programme. A l'instant même, ils ont fait convoquer toutes les troupes, et décidé que la cérémonie aurait lieu à Plainpalais. L'empressement de tous les Genevois à y assister, prouve que le Conseil d'Etat a bien compris le vœu de la population.

A onze heures, M. Achard, inspecteur général des milices, accompagné de M. le quartier-maître général de la république et d'officiers supérieurs fédéraux, s'est mis à la tête du corps d'officiers, et, précédé et suivi de détachements des corps d'élite, il s'est rendu de l'hôtel-de-ville à la Couronne pour chercher la députation zuricoise. De là, le cortège est allé, musique en tête, dans la plaine de Plainpalais, où se trouvaient réunies toutes les milices qui avaient pu être prévenues à temps.

Le carré formé, M. le colonel d'Orelli a présenté le drapeau, en prononçant un discours auquel l'inspecteur des milices a répondu en recevant, des mains de la députation, ce symbole d'affection et de fraternité.

Le cortège et les troupes sont rentrés en ville à midi et demi et sont venus déposer le drapeau dans l'arsenal, à une place d'honneur.

A 4 heures, les Syndics, plusieurs Conseillers d'Etat, plus de deux cents officiers, la députation zuricoise et les autorités militaires du canton, se sont réunis dans un grand banquet, aux Pâquis, à l'hôtel de la Navigation.

Toute la population s'était portée sur la route du cortège; tous les yeux suivaient le drapeau, un seul sentiment animait les cœurs.

MÉZIÈRES-BAIREUTH

ENCORE quelques jours et le Théâtre du Jorat va rouvrir ses portes, pour accueillir toute une élite intellectuelle et artistique, accourue de partout, de Paris même, afin d'applaudir l'*Orphée*, de Glück, donné comme il ne le fut jamais et nulle part.

Nous avons dit déjà les noms des personnes éminentes qui sont à la tête de l'entreprise ou qui lui ont donné l'appui précieux de leur patronage. En cela, le public voudra bien voir, espérons-le, le gage sûr d'une interprétation à tous égards impeccable.

Alternativement, Mlle Marie Charbonnel et Mme Bressler-Gianoli chanteront le rôle d'*Orphée*. Mlle Charbonnel, de l'Opéra-Comique, est l'un des plus beaux contraltos de notre époque.

La réputation de Mme Bressler-Gianoli a dépassé depuis longtemps les frontières de l'Europe. C'est une grande artiste.

Le rôle d'Eurydice est distribué en double à Miles Catherine Mastio et Jeanne Campredon, de l'Opéra, deux brillants soprani.

Enfin le rôle de l'Amour a été confié à Mlle Irma

Castel, soprano, qu'à ses qualités, très remarquables, ont déjà mise en lumière en maintes représentations parisiennes.

La maîtresse de ballets est Mlle Jeanne Chasles (de l'Opéra et de l'Opéra-Comique).

M. Gabriel Grovlez, qui, en cas de nécessité, remplacerait au pupitre-chef M. Gustave Doret, est actuellement chef d'orchestre au Théâtre des Arts, à Paris. C'est un compositeur et pianiste du plus grand talent.

L'orchestre de cinquante musiciens est formé d'un choix d'instrumentistes genevois et lausannois; un groupe de musiciens, engagés spécialement en Allemagne, complètera la phalange.

Le premier violon-solo est M. Daniel Hermann, second chef de la Société Bach, à Paris.

A l'occasion de ces représentations sera éditée une série de cartes postales officielles qui auront pour sujet le théâtre, les magnifiques décors de Lucien Jusseume, les directeurs et interprètes, des groupes d'exécutants, etc.

Le n° 1 de cette série vient de sortir de presse: c'est la réduction de la charmante affiche artistique de Jean Morax, si rapidement devenue populaire. Elle est tout à fait réussie et aura un vif succès.

Il y aura à Mézières, les jours de représentations, à proximité immédiate du Théâtre, un restaurant où l'on pourra, à des prix modérés, se faire servir des repas soignés et des consommations de choix. Ce restaurant sera dirigé par Mme Joss et famille, aux Croisettes.

TOUJOURS RIEN DE NOUVEAU

SOUS LE SOLEIL

Un de nos lecteurs veut bien nous adresser les lignes suivantes, qui sont un témoignage de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Le procès entre les douanes suisses et des propriétaires savoyards, que vient de juger le Tribunal fédéral, au sujet de l'entrée en franchise, m'a donné l'idée de feuilleter un vieux bouquin que je possède. J'y ai trouvé les notes que voici,

Frelatage et transport des vins, 1650.

Celui qui trompait le vin du Chablais, soit en effaçant la marque du tonneau soit en la faisant mettre dans un autre tonneau non marqué, était puni par la confiscation qu'il le fallait dudit vin, au profit du Seigneur du lieu.

Par le Mand. du 20 septembre 1656, les charretiers qui contrevenaient à la loi et qui mêlent de l'eau parmi le vin, ou qui usent de quelque fraude d'ailleurs, doivent être envoyés aux sonnettes, et punis même en corps et vie, suivant l'exigence du cas.

LL. EE. ont réglé aux charretiers, tant pour la décale que pour le boire, un pot de mesure par lieue, et par char, outre un pot de plus pour les vins nouveaux dès la vendange jusqu'à la fin de novembre avec cette explication que s'il en manque moins on le lui paiera sur le même pié. Mand. du 31 oct. 1731 et du 20 oct. 1732.

Par cette ordonnance, à laquelle se réfère la loi, l'on peut entendre aujourd'hui, le Règlement du 8 septembre 1686, concernant la Compagnie des Batteliers d'Yverdon, et en faire l'application suivant les lieux. Les Batteliers ne doivent, sous quel prétexte que ce soit, soit attirer personne pour boire, ni prendre avec eux d'autres vases, que ceux destinés pour le vin du retour; sans la permission expresse du conducteur du vin, sous peine de 25 florins d'amende, art. 12 du dit Règlement.

Il devra être donné aux batteliers, par chaque grand bateau, soit charge entière, de 15 à 20 pots de vin, et par chaque petit bateau, soit demie charge, la moitié moins pour le vin du retour. Et en allant, tant pour la décale, que

pour leur boire, deux pots par char, soit pour Nidau soit pour Morat, bien entendu qu'ils ne pourront tirer ce vin, que de deux fustes seulement, ni des meilleures, ni des moindres, qui leur seront assignées par le conducteur, à peine les contrevenants d'être mis à l'amende ci-dessus; et arrivant qu'ils ne bussent plus, ils seront tenus d'en rendre compte, mais s'ils bûvaient moins, le propriétaire ne sera pas obligé de le leur payer. Art. 13. Voies le changement ci-après au secondo de la dernière remarque.

En cas de rasilage, les raseurs ne devront boire que sur les deux chars assignés par le char, art. 19.

Le vin devra être rempli sur le port, en présence du Préposé à cet effet, à qui l'on fera goûter le vin de remplissage, lequel vin ne devra être ni tarré ni insuffisant, art. 21.

Du reste il peut y avoir pour certains lacs et certaines rivières, des Règlements et des usages particuliers, auxquels on doit se conformer.

Il faut remarquer ici: 1° Que le boire des raseurs ne doit pas être mis sur le compte des batteliers qui ont la charge. 2° Que si les batteliers avaient moins bû que leur compte, on devra leur en faire droit, à l'instar du Mand. de 1732, cité dans la remarque sur la loi 34, F. 245, ce qui corrige l'article 13 du Règlement. 3° Et enfin, que quand on convient avec le battelier, pour rendre le vin plein à Morat, on lui donne ordinairement 3 pots par char, et pour Soleure 6 pots.

L. E.

Les dictons de juin

Tonnerre de juin promet paille et foin.

Si le 10 juin est serein, qu'on s'assure d'avoir du grain.

Blé fleuri à la St-Barnabé (le 11), abondance et quantité.

Pluie de St-Cyr (16) fait le vin renchérir.

Beau temps à la St-Florentin (18), belle récolte pour certains.

St-Jean (25) doit une averse, sinon St-Pierre (29) la verse.

S'il pleut la veille de la St-Pierre, la vinée se réduit au tiers.

St-Antoine (13) sec et beau, remplit caves et tonneaux.

Pluie de juin fait belle avoine et maigre foin.

S'il fait beau à la St-Médard (8), du foin au ratelier, du blé au grenier, du vin à la cave, des fruits au fruitier et de la joie dans les cœurs.

* **Kursaal.** — Dès hier vendredi, au Kursaal, neuf luttes réputées, de nationalités différentes, combattent dans une série de matches pour le titre de champion de la lutte féminine.

Ces athlètes ont remporté à Zurich, à Bâle et à Berne un succès considérable. Ici de même.

A chaque spectacle, The Royal Biograph avec des vues inédites, et M. de Mey, baryton, qui chante durant le passage des films. — Demain, dimanche, matinée et soirée. — Pour 4 jours seulement.

* **Théâtre Lumen.** — Le programme, entièrement renouvelé, du Théâtre Lumen, porte un nombre extraordinaire de vues-vedettes: « Les traces dans la neige », les « Courses d'éléphants », « la fièvre récurrente » (série scientifique), et l'innénarrable « Bébé court après sa montre », sont autant de pièces à succès, présentées avec d'autres sujets amusants ou intéressants fort bien choisis.

Les habitués du Lumen apprécieront une fois de plus, l'agrément d'une soirée de délassement sain, dans une salle très confortable.

* **Casino de Montbenon.** — Depuis jeudi, l'excellente troupe du Casino de Montbenon nous donne une nouveauté pour Lausanne, *Le Lycée Poulardin*, comédie musicale en deux tableaux, de Jouillot et Dédé. Intermède avec Mmes Odette Reydal, Nina Niarka, Darfleur, MM. Max Marcel, Reymond, Dalcourt et Vivian.

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO